



Dossier suivi par Marie-Christine LABERGERIE
Service Action Sociale et Insertion
☎ 02.48.57.06.24

Mehun sur Yèvre le 03/03/26

Ordre du jour du Conseil d'Administration

Du mardi 10 mars 2026

Le Président désigne un ou une secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 mars 2026.

[Le Procès-verbal est joint en annexe.](#)

2026-06 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU CCAS

7.1 Finances Locales

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2025 du CCAS et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion n'appelle aucune observation ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de voter et certifier conforme le compte de gestion 2025 du CCAS.

2026-07 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025, BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

7.1 Finances Locales

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe service aide à domicile et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion n'appelle aucune observation ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de voter et certifier conforme le compte de gestion 2025 du budget annexe service aide à domicile.

2026-08 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU CCAS

7.1 Finances Locales

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le compte administratif 2025 du CCAS :

Investissement 2025	
Dépenses	64 334,29 €
Recettes	9 338,26 €
Résultat de l'exercice - déficit-	-54 996,03 €
Excédent antérieur reporté	61 893,21 €
Résultat cumulé	6 897,18 €

Fonctionnement 2025	
Dépenses	462 603,29 €
Recettes	494 178,87 €
Résultat de l'exercice - excédent-	31 575,58 €
Excédent antérieur reporté	1206,24
Résultat cumulé	32 781,82 €

2026-09 AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET CCAS

7.1 Finances Locales

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

✓ D'affecter les résultats 2025 du budget principal CCAS, en fonctionnement et en investissement comme suit :

Affectation résultat 2025 du CCAS			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté R 002	1 206,24 €	Résultat antérieur reporté 001	61 893,21 €
Part affectée à l'investissement en N-1	- €		
Résultat de l'exercice 2025	31 575,58 €	Résultat de l'exercice 2025	- 54 996,03 €
<u>Soldé d'exécution cumulé</u>	32 781,82 €	<u>Solde d'exécution cumulé</u>	6 897,18 €
TOTAL A AFFECTER	32 781,82 €	Excédent à reporter ligne 001 rec Investissement	6 897,18 €

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	- €
Affectation complémentaire en réserves (1068)	- €
Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2025 Ligne R 002	32 781,82 €

2026-10 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

7.1 Finances Locales

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le compte administratif 2025 du budget annexe Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile.

Section de Fonctionnement

Fonctionnement 2025	
Dépenses	515 378,82 €
Recettes	609 635,57 €
Résultat de l'exercice -excédent-	94 256,75 €
Déficit antérieur reporté	94 213,03 €
Résultat cumulé	43,72 €

2026-11 AFFECTATION DES RESULTATS 2025 – BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

7.1 Finances Locales

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

Considérant la délibération 2026/03 portant clôture du budget annexe service d'aide et d'accompagnement à domicile,

Il est proposé,

✓ D'affecter les résultats 2025 du budget annexe service d'aide et d'accompagnement à domicile, en fonctionnement selon le tableau des reports comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur reporté D 002	- 94 213,03 €
Part affectée à l'investissement en N-1	- €
Résultat de l'exercice 2025	94 256,75 €
<u>Solde d'exécution cumulé</u>	43,72 €
-	
TOTAL A AFFECTER	43,72 €

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	- €
Affectation complémentaire en réserves (1068)	- €
Total à reporter au BP 2026 du CCAS Ligne D 002	43,72 €

- ✓ De dire que la proposition d'affectation de résultat ainsi présentée sera soumise au Conseil Départemental conformément à la réglementation comptable et budgétaire des services ESSMS soumis à tarification.
- ✓ De dire que cette affectation sera définitive qu'après accord du Conseil Départemental.
- ✓ De dire que le budget du SAAD est ainsi clôturé.

2026-12 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU CCAS

7.1 Finances Locales

Il proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- ✓ De dire que le budget du CCAS est voté au niveau du Chapitre.
- ✓ D'adopter le budget primitif 2026 en section de fonctionnement et d'investissement, avec reprise des résultats de l'année 2026 arrêtés aux montants suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2025
BUDGET PREVISIONNEL 2026
PRESENTATION SYNTHETIQUE PAR CHAPITRE

Investissement

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	CA 2025	BP 2026	CHAPITRES	CA 2025	BP 2026
Solde d'exécution reporté (001)			Solde d'exécution reporté (001)	61 893,21 €	6 897,18 €
Dotation fonds divers et réserves	57 862,96	0,00	Virement de la section de fonctionnement (021)		
Dépenses imprévues (020)			Produits des cessions (024)		
Opérations d'ordre entre sections (Dont Trav. R)(040)			Amortissements es immobilisations (28)	9 338,26 €	9 709,00 €
Opérations patrimoniales (041)			Opérations patrimoniales (041)		
Résultat Asst à reverser			Emprunts (16)		
Remboursement capital emprunts (16)			Subventions d'équipement reçues (13)		
Immobilisations incorporelles (20)			FCTVA, Taxes d'urbanisme (10)		
Subventions d'équipement (204)			Autres recettes diverses (20+21)		
Immobilisations corporelles (21)	6 471,33 €	16 606,18 €	Affectation du Fonctionnement (1068)		
Constructions (23)					
	64 334,29 €	16 606,18 €		71 231,47 €	16 606,18 €

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
CHAPITRES	CA 2025	BP 2026	CHAPITRES	CA 2025	BP 2026
Déficit antérieur reporté (002)			Excédent antérieur reporté (002)	1 206,24 €	32 781,82 €
Charges à caractère général (011)	129 838,15 €	161 673,00 €	Produits des services (70)	93 963,53 €	100 932,00 €
Charges de personnel (012)	214 080,50 €	245 655,00 €	Atténuations de charges (013)	11 933,29 €	1 000,00 €
Atténuations de produits (014)			Impôts et taxes (73)		
Dépenses imprévues (022)			Dotations et participations (74)	327 427,77 €	297 400,00 €
Virement à la section d'Investissement (023)			Autres produits de gestion courante (75)	2 545,08 €	1 300,00 €
Dotations aux amortissements (042)	9 338,26 €	9 709,00 €	Opérations d'ordre de cessions (043)		
Opérations d'ordre de cessions (042)			Autres opérations d'ordre	57 862,96 €	0,00 €
Autres charges de gestion courante (65)	105 911,23 €	11 177,00 €	Produits financiers (76)		
Charges financières (66)	3 416,11 €	4 250,00 €	Reprises de provisions (78)		
Dotations aux provisions (68)	0,00 €	1 000,00 €	Produits spécifiques (77)	446,24 €	50,18 €
Charges spécifiques (67)	19,04 €	0,00 €			
TOTAL	462 603,29 €	433 464,00 €		495 385,11 €	433 464,00 €

INFORMATIONS

Dossiers d'admission à l'aide sociale

Dossier numéro 6 :

Admission de la prise en charge des frais d'hébergement au Foyer de Vie de Saint Doulchard.

La décision en date du 26/09/2025 prend fin le 31/12/2025.

Admission sous réserve d'une participation de l'intéressée, qui devra toutefois disposer librement de 20 % du montant de l'Allocation aux Adultes Handicapés et de 10 % de ses ressources, y compris les intérêts des capitaux placés, sans que le minimum à lui laisser soit inférieur à 50 % du montant mensuel de l'Allocation aux Adultes Handicapés.

Cette aide est accordée du 01/01/2026 au 30/09/2031.

Dossier numéro 7 :

Admission de la prise en charge des frais d'hébergement à La Noue, à l'hôpital de Vierzon.

Avec la participation de l'intéressée de 90 % de ses ressources, y compris des intérêts de capitaux placés sans que le minimum laissé à sa disposition mensuellement soit inférieur à 12 % du minimum vieillesse.

Cette aide est accordée du 01/04/2026 au 31/03/2029.

Avec la participation, à compter du 01/04/2026 pour un montant mensuel global de 490,00€, des deux enfants, les obligés alimentaires.

Dossier numéro 8 :

Admission de la prise en charge des frais d'accueil de jour à l'IME de Bourges.

Cette aide est accordée du 25/01/2026 au 24/01/2027.